

McGilvray. Des vingt-cinq jeunes gens qui prirent, le 21 janvier 1842, la *petite soutane* des séminaristes, le plus grand nombre persévérèrent et reçurent l'onction sacerdotale : ce sont MM. Octave Monette, Gédéon Huberdeault, Charles Boudreault, Nazaire Hardy, Michel Brunet, Daniel Brosnan, Toussaint St-Aubin, Pierre-Célestin Dubé, Joseph Séguin, Téléphore Arbour, Joseph Graton, Joseph Plessis-Bélair et Nazaire Perreault. Quant aux autres, ayant reconnu, après un plus mûr examen, qu'ils étaient appelés à l'état laïque, ils se sont, pour la plupart, créés dans le monde des positions honorables au sein des diverses professions libérales. — Depuis, la source des vocations sacerdotales n'est pas tarie à Ste-Thérèse, et chaque année l'institution fournit au clergé du diocèse et aux communautés religieuses son contingent de novices et d'ecclésiastiques.

Le Petit Séminaire se trouvait définitivement organisé. L'évêque et le fondateur étaient heureux, l'un d'avoir pu réaliser le pieux dessein qu'il nourrissait depuis longtemps, l'autre d'avoir su mériter à ce point la confiance de son premier supérieur. Le fondateur sentait croître en lui pour ses chers enfants une affection d'autant plus vive qu'ils montraient un plus grand désir de renoncer au monde dès leurs jeunes années ; l'évêque, de son côté, faisait reposer sur eux les plus hautes espérances pour l'édification et la sanctification des peuples. Si nous voulons nous rendre compte de ces doux sentiments de bonheur, de confiance et d'espoir qu'éprouvait alors les deux hommes de Dieu, nous n'avons qu'à lire la correspondance qu'ils échangèrent dans les jours qui suivirent immédiatement l'inauguration du Séminaire ; nous en extrayons deux lettres, elles serviront de conclusion et de couronnement à ce travail.

M. DUCHARME A MGR BOURGET.

Ste-Thérèse, 25 janvier 1842.

Monseigneur,

Quoique j'aie éprouvé une certaine répugnance à voir donner la *soutane* à des enfants et que j'eusse préféré le capot, j'avoue que je sens aujourd'hui une disposition bien différente, et que je